

KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine
France

Voyageurs du Monde S.A.

Siège social : 55, rue Sainte Anne - 75002 Paris
(S.A. au capital : 6 3 591 610)

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux
adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou fonds commun de placement d'entreprise

Assemblée générale du 30 mai 2018 - résolution n°18

Assemblée Générale

En notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons l'honneur de vous adresser
ci-joint le rapport sur la proposition de votre Conseil d'Administration relative à
l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou
fonds commun de placement d'entreprise.

Voyageurs du Monde S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou fonds commun de placement d'entreprise

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en vertu de l'article
L. 228-12B du Code de Commerce et de l'article 3332-16 du Code de Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour
une durée de 26 mois la compétence pour décider une augmentation du capital réservée
aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou fonds commun de placement d'entreprise
dans le cadre de son droit préférentiel de souscription sur certains autres renseignements
appartenant au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles L. 228-
11 et L. 228-12A du Code de Commerce. Il vous appartient de décider si vous acceptez
ces informations, chiffres tirés des comptes sur la proposition de l'augmentation du capital
préférentiel de souscription et sur certains autres renseignements relatifs à cette augmentation
du capital.

Assemblée générale du 30 mai 2018 - résolution n°18

Voyageurs du Monde S.A.
55, rue Sainte Anne - 75002 Paris
Ce rapport contient 3 pages
Référence : GF-VM-MV-VdB-SC



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
29, rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine
France

Voyageurs du Monde S.A.

Siège social : 55, rue Sainte Anne - 75002 Paris
Capital social : € 3 691 510

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou fonds commun de placement d'entreprise

Assemblée générale du 30 mai 2018 - résolution n°18

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société ou d'un fonds commun de placement d'entreprise, pour un montant maximum de € 25 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Voyageurs du Monde S.A.
*Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux
adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou fonds commun de placement d'entreprise*
23 avril 2018

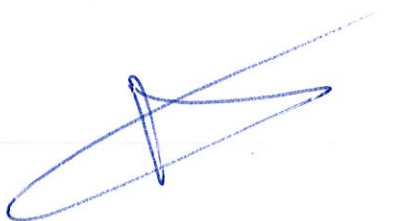
Le rapport du Conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

Concernant les modalités de fixation du prix, ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 3332-20 du code du travail sans que la méthode qui sera retenue, le cas échéant, parmi les deux prévues par cet article soit précisée.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Paris La Défense, le 23 avril 2018 .
KPMG S.A.



Michèle Vigel
Associée

Neuilly sur Seine, le 23 avril 2018
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Guy Flochlay
Associé



Vincent de Becquevort
Associé